



**Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura : 2010-2022**  
**Vocation 1 : *un territoire construit, vivant et animé ensemble***  
**Lajoux, mercredi 12 novembre 2008**

---

**Relevé de décisions**

Le président introduit la séance en précisant que le choix méthodologique s'est porté sur une approche transversale destinée à privilégier l'entrée territoriale, propre à un Parc, et non à proposer des entrées sectorielles, et ce de manière à rechercher les cohérences et les synergies entre « filières » dans la future Charte.

Le document propose en outre un choix d'enjeux à traiter prioritairement dans la Charte, enjeux déclinés en objectifs et mesures. En conséquence, certains enjeux territoriaux examinés en octobre n'ont pas été retenus. Cela peut faire l'objet d'une discussion. Enfin, le document ne prolonge la réflexion ni sur les actions découlant des mesures, ni sur le « qui fait quoi », ces volets relevant de la prochaine séance de décembre.

Il ressort de la discussion les éléments suivants :

**Aspects généraux :**

- La démarche transversale est intéressante en termes de développement durable. Cela permet au Parc de conduire une véritable politique de territoire et de développer une culture et un état d'esprit Parc.
- Prendre la mesure de la globalité est dispensable. Le Parc ne peut aborder les activités les unes après les autres.
- L'approche transversale proposée devrait conduire à une adaptation en conséquence de l'organigramme du Parc
- Il conviendra de préciser le rôle du Parc : producteur de données, facilitateur, pédagogue ou financier ?
- Le rôle du Parc peut être défini autour de 4 formes d'intervention : la performance individuelle, la mise en cohérence, la mise en réseau et la diffusion des pratiques. Les formes dépendent des objectifs, poursuivis selon les thématiques.

**Axe 1 : Assurer la cohérence des politiques territoriales et sociales**

- Chercher à harmoniser une politique culturelle est une bonne chose. Mais il importe de savoir comment. Jusqu'où aller dans le détail des actions ? Et comment le Parc peut-il se situer entre des collectivités qui ont des moyens propres et d'autres plus petites qui n'en ont pas ?
- Il conviendrait de parler plutôt d'éducation que de formation. Et de déplacements plutôt que de transports.
- L'équilibre du territoire entre bourgs et villages est essentiel.
- L'approche en termes d'aménagement du territoire est trop urbaine (mesure 1.2). Il faudrait l'élargir aux questions agricoles et forestières.

- La question de la coopération doit être pensée notamment dans un lien avec la Suisse.
- En matière culturelle, il faudrait préciser comment les objets culturels se croisent avec les autres politiques du Parc,
- On peut parler d'harmonisation des politiques culturelles pour le Parc. Mais cela ne suffit pas. Les Parcs ont une politique culturelle propre. Celui du Haut-Jura aussi. Il faut le faire mieux apparaître. En même temps, pourquoi vouloir harmoniser toujours ?
- Il convient d'insister sur le déficit de connaissance des publics culturels que l'on a et de préciser le mode de gouvernance que le Parc voudrait instaurer,
- Les sites patrimoniaux trouveraient mieux leur place en mesure 213 qu'en mesure 143, sans oublier le « hors sites patrimoniaux »,
- La terminologie est à simplifier. Le discours doit rester intelligible.

## **Axe 2 : Partager et développer une culture comme du territoire**

- Il faut informer les habitants de ce que fait le Parc. Mais aussi des actions en cours.
- L'idée de créer des lieux de débats informels et de se déplacer là où les gens vont, plutôt que de les faire venir dans des lieux plus ou trop institutionnels est une bonne chose.
- La réflexion doit aller le plus loin possible sur le fonctionnement des acteurs.
- Dans le domaine de la pédagogie, il importe de faire réfléchir sur les enjeux globaux, pas seulement sur ceux liés au territoire. Et dès lors, parler davantage d'élargir, plutôt que de renouveler les méthodes (mesure 221)
- Passer de l'éducation à l'environnement, à l'éducation au territoire est nécessaire. Il est du rôle du Parc de créer des liens entre différents lieux de vie.
- L'action éducative avec les écoles doit rester un objectif fort.
- Le terme d'appartenance, mal approprié, devrait être remplacé par celui d'« appropriation », plus dynamique.
- Le lien social en matière d'urbanisme est important. Il se met en œuvre au travers de conceptions d'habitats qui favorise la mixité, les espaces publics, la copropriété d'espaces, les circulations piétonnes, l'accès aux services publics, et même le recours aux énergies renouvelables
- L'enjeu urbanistique est un enjeu de qualité de vie. Il doit pouvoir répondre aux problèmes de suppression foncière en zone frontalière, comme aux problèmes inverses de dépression dans certains villages ; éviter la banalisation des paysages et gérer au mieux les espaces disponibles.
- La Charte doit être l'occasion de faire de l'urbanisme dans le Haut-Jura une image de marque du territoire
- Le rôle du Parc en matière d'urbanisme est d'observer, d'informer et d'expérimenter
- La Charte doit pouvoir reconnaître le rôle que les acteurs culturels ont à jouer sur le territoire. C'est d'abord par la culture que l'on peut faire prendre conscience des enjeux.

## **Axe 3 : Créer et expérimenter de nouvelles formes de vie sociale et culturelle**

- On doit se demander si le recours aux arts ne serait pas un nouveau mode de compréhension des enjeux environnementaux et urbanistiques à privilégier.
- Il n'y a pas qu'une prise en compte mais des prises en compte des différents publics. Il n'y a pas de « patrimoine » mais des « pratiques patrimoniales ». Il y a derrière cela tout un travail de construction de dispositifs qui réclame du temps.
- Le terme « en lien avec le territoire » est trop réducteur. Il donne l'impression de recentrer le territoire sur lui-même. Au contraire, les démarches de créations artistiques doivent être les plus larges possibles

- Une démarche culturelle, en coopération, et notamment avec la Suisse, mériterait de figurer en tant que mesure spécifique.